Klimakompatibilität Aevum Fondation de Prévoyance

Caractérisation

Avec un volume d'investissement à environ 0.45 milliards de francs, l'Aevum Fondation de Prévoyance du Groupe Aevis-Victoria, dont fait partie le Genolier Swiss Medical Network GSMN Suisse SA, peut être considérée comme faisant partie des Top 150+ des institutions de prévoyance professionelle de Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Ni le site web de la Fondation, ni le Rapport Annuel 2022, ni le Rapport Annuel 2023 ne mentionnent pas une politique de placement responsable.

Cependant, dans le cadre d'un échange de novembre 2024, la Fondation informe sur son processus d'investissement et son potentiel d'engagement avec les entreprises.

Selon la stratégie de placement et les information du novembre 2024, la Fondation investit env. 47% en actions suisses et pays industriels, et env. 10% en obligations seulement suisses.

Pour les actions des pays industrialisés, les actions suisses, les obligations suisses et les placements alternatifs (principalement l'infrastructure et le private equity), la Fondation, représentée par Genolier Swiss Medical Network GSMN Suisse SA, construit directement ses portefeuilles en sélectionnant les titres sans mandat à des gestionnaires de fortune.

Selon la fondation, elle investit de préférence dans des entreprises et des industries comparativement peu intenses en CO2. Comparé aux univers de placement habituels, le nombre d'entreprises est plutôt restreint. Il existe donc une possibilité relativement bonne de collecter des données sur le CO2 et d'avoir un échange direct et ciblé avec les entreprises. Environ deux tiers des entreprises donnent p.ex. l'intensité CO2 Scope 1 et 2.

Comme la Fondation investit beaucoup aussi dans des Small and Medium Cap, peu de données CO2 sont encore disponibles dans ce domaine.

En vue d'un reporting sur la durabilité, la Aevum Fondation est en train de rassembler les chiffres CO2 et d'autres données relatives au climat, comme par exemple l'engagement à atteindre des objectifs climatiques 1.5°C-compatibles sous la SBTI.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- La composition des actions des pays industrialisés, particulièrement pertinentes pour le climat, pourrait, en raison de la sélection propre d'entreprises probablement peu émettrices de CO2, se traduire par une intensité en CO2 nettement plus faible que celle des indices de référence du marché correspondants.
- Sans l'obtention de données sur le CO2 et une agrégation ciblée au niveau des différents portefeuilles Actions étrangères, Actions suisses et Obligations suisses et la comparaison avec les indices de référence respectifs, cela reste une hypothèse.
- Par conséquent, du point de vue du respect du Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP (juillet 2022), il manque encore une stratégie de durabilité. Cette stratégie devrait imposer et contrôler, tant à l'étranger qu'en Suisse, une intégration efficace des critères ESG et des risques climatiques dans le processus d'investissement et la gestion de portefeuille.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

L'Aevum Fondation de Prévoyance ne dispose pas d'une stratégie publique pour aborder la question du changement climatique qui a un impact sur sa politique d'investissement.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- L'ASIP, l'association suisse des institutions de prévoyance, recommande dans ses directives de placement (juillet 2018, traduction de l'allemand) : „Les risques ESG et les risques climatiques ... font partie des risques économiques et doivent être analysés en conséquence dans le cadre de la définition de la stratégie d'investissement".
- Le Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP (juillet 2022) stipule que les caisses de pension sont tenues de prendre en compte les risques ESG «matériels» («financial materiality») dans leurs décisions d'investissement. En outre, il est reconnu que les effets liés au climat peuvent être essentiels pour une entreprise.
- Son obligation fiduciaire envers ses assurés impose à l'Aevum Fondation de Prévoyance de définir les mesures qu'elle entend prendre pour contrer ces risques et de les communiquer au public.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Décarbonisation

L'Aevum Fondation de Prévoyance n'a pas encore pris de mesures explicites pour décarboniser le portefeuille.

Impact Generating Investing

Dans le cadre de l'échange du novembre 2024, la Fondation informe qu'elle investit à un taux d'environ 10% du volume d'investissement du portefeuille obligations suisses dans des Green Bonds.

Comme le taux de Green Bonds dans le Benchmark SBI est actuellement de 4,4%, la part d'impact de la Fondation située au-dessus est estimée à 5%. Calculé sur les obligations suisses présentes dans la stratégie avec 10%, cela représente environ 0.5% de la fortune.

Adhésion à des associations de développement durable

Aucune affiliation n'est connue à une association de développement durable.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote (étranger, Suisse)

L'Aevum Fondation de Prévoyance manque d'une politique publique en matière de dialogue (engagement) avec les entreprises investies à l'étranger dans le domaine ESG.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Comme mentionné ci-dessus, a Aevum Fondation est en train de rassembler les chiffres CO2 et d'autres données relatives au climat.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

L'Aevum Fondation de Prévoyance n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

Klima-Allianz Schweiz

Conclusion:

Pas de compatibilité climatique :

- Aucune politique de durabilité spécifiquement basée sur les critères ESG (Environmental, Social, Governance ESG) n'est en place; à l'exception d'un Impact Investing notable dans des Green Bonds de 0,5% des actifs, une trajectoire spécifique d'intégration des critères ESG dans le respect du guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) fait défaut.
- Pas de prise en compte des risques financiers liés au climat («financial materiality») selon le concept de la double matérialité selon le guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP – devoir de diligence fiduciaire non respecté.

Il manque encore une stratégie ESG et climatique visant une trajectoire de décarbonisation du portefeuille en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – 1,5°C maximum et zéro émission nette de gaz à effet de serre financée au plus tard en 2050, orientée vers les objectifs actuellement les plus avancés du Target Setting Protocol de l'UN-convened Net Zero Asset Owners Alliance. En conséquence, l'Aevum Fondation de Prévoyance est encore loin d'être respectueuse du climat.

Tendance 2020-2024 :

Évaluation: légèrement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- L'Aevum Fondation de Prévoyance devrait aborder concrètement la question de la durabilité et de la gestion des risques financiers liés au climat – entendues comme l'intégration holistique de notations ESG et d'empreinte carbone dans les processus de sélection des titres, comme exposé dans le guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP.
- Elle devrait appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration effective des critères ESG et des risques financiers liés au climat dans le processus d'investissement.
- Le développement de la politique de durabilité devrait aboutir à une trajectoire de décarbonisation du portefeuille avec un bilan net zéro au plus tard 2050, basée sur des objectifs intermédiaires en ligne avec la feuille de route la plus avancée actuellement, le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1, 5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- Selon le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, il est également recommandé d'augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).
- Enfin, selon le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, la prise d'influence ESG et climatique sur les entreprises investies (Investor's Engagement) – y compris l'exercice climatiquement positif des droits de vote des actionnaires à l'étranger – fait encore défaut.
- Pour l'«Investor's Engagement» et l'exercice des droits de vote, l'Aevum Fondation de Prévoyance devrait de préférence s'affilier directement, en tant que Asset Owner, à une association existante ou à un prestataire de services, ou alors – en particulier pour les titres étrangers – pratiquer elle-même un Engagement dont l'efficacité est prouvée.